



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 78 – 9 septembre 2022

Faits saillants

- Déblocage d'un crédit public de 4 Mds CHF en faveur de l'énergéticien Axpo pour éviter un risque d'insolvabilité.
- Ralentissement de la croissance au 2^{ème} trimestre 2022 (0,3 %)

Macroéconomie

Croissance : Le PIB de la Suisse a légèrement décéléré au 2^{ème} trimestre 2022 avec une hausse de 0,3 % après 0,5 % au 1^{er} trimestre, pénalisé notamment par le repli des exportations de produits chimiques et pharmaceutiques. Sur le trimestre, l'activité a principalement été portée par la levée en avril des dernières restrictions liées au Covid-19, à l'origine ainsi du fort rebond de l'activité dans l'hôtellerie-restauration. Même si la hausse du PIB se situe dans la fourchette basse des anticipations des économistes, qui tablaient sur une progression entre 0,2 % et 0,5 % sur le trimestre, les carnets de commande toujours bien remplis des industriels suggèrent que l'activité en Suisse résisterait encore sur le 3^{ème} trimestre. Les effets négatifs dus au ralentissement économique chez les principaux pays partenaires ne se feraient ainsi ressentir qu'à partir de la fin de l'année.

Marché du travail : En août, le taux de chômage s'est élevé à 2 %, son plus faible niveau depuis novembre 2021. La faiblesse du niveau de chômage traduit en grande partie la reprise des embauches dans l'hôtellerie et la restauration, alors que les recrutements ont continué de croître dans tous les autres secteurs de l'économie.

Secteur financier

Finance durable : L'initiative Exemplarité Énergie et Climat, mesure de la Stratégie énergétique 2050 dirigée vers les fournisseurs suisses de prestations d'intérêt public désireux d'agir de façon exemplaire dans le domaine de l'énergie en s'engageant activement dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, a accueilli cette semaine le canton de Genève, rejoignant ainsi d'autres acteurs genevois -SIG, Genève Aéroport, Skyguide. L'initiative accompagne aussi désormais les caisses de pensions suisses ainsi que d'autres acteurs du marché financier afin de réorienter leurs flux financiers vers l'objectif zéro net. A cette fin, les acteurs se fixent des objectifs climatiques mesurables dans les classes d'actifs pertinentes et rendent compte de leurs progrès de manière transparente. La caisse de pension de la Confédération PUBLICA, celle des CFF et la Suva sont les premiers acteurs à s'y engager. Elles gèrent des valeurs immobilisées de plus de 120 Mds CHF au total (fin 2021).

Blanchiment d'argent : Le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2023 la date d'entrée en vigueur de la révision de la loi et de l'ordonnance sur le blanchiment d'argent (LBA et OBA), adoptées en mars 2021. Les nouvelles dispositions prennent notamment en compte les recommandations du rapport d'évaluation mutuelle établi par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). La révision prévoit des mesures pour les intermédiaires financiers en ce qui concerne la vérification de l'ayant droit économique et de l'actualité des

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 08/09	Var. vs 01/08
EUR/CHF	0,9751	- 0,4 %
USD/CHF	0,9756	+ 0 %
SMI	10 790	+ 1,2 %
Taux 10a	0,859 %	+ 0,1 pb

données des clients. Elle favorise également la transparence des associations présentant un risque accru dans le financement du terrorisme et renforce la surveillance et les contrôles dans le domaine des métaux précieux.

Secteurs non financiers

Energie : Le Conseil fédéral a activé pour la première fois, le 6 septembre, le mécanisme de sauvetage dédié aux entreprises électriques systémiques mis sur pied en avril, afin d'éviter que les grands énergéticiens du pays ne se retrouvent en situation d'insolvabilité. Afin de subvenir à ses besoins de liquidités à court terme, l'entreprise Axpo, qui dispose actuellement de 2 Mds CHF de liquidités, s'est ainsi vue octroyer un crédit-cadre de 4 Mds CHF. L'octroi du prêt répond au besoin de sécurisation de l'énergéticien pour s'assurer de disposer des garanties nécessaires afférentes aux contrats de fourniture d'électricité à long terme dont les tarifs actuels atteignent des sommets. L'activation de ce mécanisme du « *too big to fail* » appliqué au secteur énergétique s'avérerait nécessaire pour protéger l'ensemble de la branche d'un risque d'effondrement en cas d'insolvabilité du principal énergéticien du pays. L'octroi du prêt est soumis à des conditions strictes de rétribution (1 % par mois aux conditions du marché) et à l'interdiction de versement de dividendes durant la période de recours au crédit.

En parallèle, le Conseil fédéral a mis en vigueur l'ordonnance sur la réserve hydroélectrique de 500 GWh pour l'hiver 2022/23 dont le coût global est compris entre 650 et 750 M CHF. De façon additionnelle, le Conseil fédéral a conclu un contrat avec *General Electric Gas Power* pour l'acquisition temporaire de huit turbines à gaz mobile, dont certaines pourraient fonctionner dès février prochain, pour un potentiel de puissance cumulée de 250 MW.

Par ailleurs, l'annonce en début de semaine par EDF d'un plan ambitieux pour soutenir la baisse des prix de l'électricité via la remise en service de l'ensemble du parc nucléaire d'ici la mi-février a contribué à mitiger les inquiétudes des opérateurs helvétiques sur l'approvisionnement en électricité cet hiver - EDF étant liée à un certain nombre d'entre eux par des contrats d'allocation de production pluriannuels.

Dans le sillage de la campagne de sensibilisation aux économies d'énergie lancée par le Conseil fédéral la semaine passée, les cantons et municipalités s'organisent pour traduire concrètement cet objectif de réduction de la demande, alors que le prix de l'électricité devrait connaître une hausse moyenne de + 27 % en 2023 selon l'Elcom. Les cantons de Genève et du Valais ont créé une « *Task Force Energie* » afin d'établir des plans d'action comprenant des mesures d'économies d'énergie à court et moyen terme tandis que les villes de Berne et de Zurich poursuivent des discussions similaires.

Numérique : Le Conseil fédéral a finalement fixé la date d'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) au 1er septembre 2023, de manière à laisser le temps nécessaire aux milieux économiques pour mettre en œuvre les changements nécessaires. Selon les autorités, l'entrée en vigueur de la nouvelle LPD permettrait à la Suisse de bénéficier d'une décision d'adéquation de la Commission européenne vis-à-vis du RGPD, dont la réforme suisse s'inspire largement.

Logement : D'après une étude de Crédit suisse, le taux de vacance des principaux centres urbains s'inscrit en recul pour la 1^{ère} fois depuis près de dix ans, soulignant les tensions immobilières que connaît actuellement le pays. Le ralentissement du secteur de la construction couplé à la demande toujours soutenue (liée à la progression démographique et à la résilience de l'économie) pèse en effet sur le secteur de l'immobilier. Le nombre de permis de construire pour des logements est en baisse ces dernières années, en lien avec la pénurie croissante de terrains à bâtir. Les ruptures d'approvisionnement et la forte hausse des prix de la construction accentuent aussi cette tendance, si bien que les contrats à prix fixe sont peu à peu délaissés par les constructeurs.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication :
Rédacteurs :

Gilles BORDES
Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET

Pour s'abonner :

berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
Crédits visuel : Pixabay